



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre juin, à 20 heures 05 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 18 juin 2026.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Zeynep CUBAN, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Jordi LE COINTE

### ABSENTS / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI, M. Farid KACHOUR

Mme Najat HASHAS (donne procuration à Mme Djena DIARRA), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à M. Gérard GINAC), M. Farid MECHMACHE (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Virgile-Adam BIKINDOU (donne procuration à M. Mouloud MEDJALDI), Mme Aleya-Nur CUBAN (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Jordi LE COINTE), M. Soufiane EL MOUNAFIS (donne procuration à Mme Angélique PLANET-LEDIEU)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS SUR PROJET DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION ANNUELLE DU CONTRAT DE VILLE 2026

#### **Sur proposition de Franck BARTH.**

Depuis le septembre 2025, associations, Etat, GPGE, partenaires locaux (CAF, Département...) et les services des villes de Clichy sous-bois et de Montfermeil se sont mobilisés pour proposer une programmation du Contrat de Ville 2026 répondant aux mieux aux enjeux des habitants.

En date du 22 mai 2026, les enveloppes alloués aux villes ont été notifiées par l'Etat. Ainsi la Ville de Montfermeil se voit attribuée une enveloppe de 456 406€, et la part intercommunale d'une enveloppe de 288 746,87 €.

DEL2026\_06\_127

L'enveloppe locale se répartie comme suit :

Niveau intercommunal : L'enveloppe total s'élève à 347 998,87 € dont 288 746,87 € sont attribuées aux associations intercommunales, complétées par ailleurs par des crédits part Etat de GPGE, soit 59 250 €.

Niveau Communal : 456 406 € pour la commune de Montfermeil dont 255 217 € dédiés au PRE incluant le dispositifs ACTE. Hors PRE ce sont donc 132 361 € qui soutiendront des projets portés par des services minimaux dont certains ont vocation à soutenir la vie associative.

68 828 € sont fléchés en direction des associations.

La ville abonde les actions portées sur le territoire communale et intercommunales financées dans le cadre de la programmation du Contrat territoriale à hauteur de : 36 500 €.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1611-4,

Vu la loi n°2000-32 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et plus particulièrement les articles 9-1 et 10-1,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 du 21 février 2014 portant programmation pour la ville et la cohésion urbaine, modifiée par la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025, et plus précisément l'article 5,

Vu le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains,

Vu l'instruction du gouvernement du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des contrats de ville « Engagements quartiers 2030 »,

Vu la délibération n°CT2024-03-26-11 du 26 mars 2024 relative à l'approbation du contrat de ville cadre « Engagements quartiers 2030 »,

Vu la délibération n°2026\_04\_081 du 15 avril 2026 relative à l'adoption de l'annexe communale contrat de ville 2024-2030,

Vu les demandes de subventions présentées par 20 associations afin de réaliser des projets s'inscrivant dans le cadre du contrat de ville sur le territoire de la commune de Montfermeil,

Vu l'avis de la commission municipale administrative et financière du 15 juin, qui s'est réunie afin d'étudier l'ensemble des subventions au titre du contrat de ville 2026,

Considérant que les projets présentés par les associations s'inscrivent dans les axes du contrat de ville,

Considérant que les actions menées par les associations permettent de faire le lien avec les initiatives communales et de s'inscrire dans les manifestations organisées par la commune,

Considérant que la ville de Montfermeil peut octroyer des subventions au titre du contrat de ville 2026,

## **Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. D'accorder, au titre du contrat de ville 2026, une subvention aux associations ci-dessous, pour un montant total de 36 500 € conformément au tableau ci-annexé.

DEL2026\_06\_127

2. D'autoriser M. le Maire a signer tout document afférent à l'octroi de ces subventions.
3. De dire que la dépense est inscrite au budget.
4. De préciser que les avis de chacun des membres du conseil municipal sont inscrits dans le tableau pour chaque projet.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

**32 POUR**

M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Virgile-Adam BIKINDOU, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleya-Nur CUBAN, Mme Zeynep CUBAN, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Soufiane EL MOUNAFIS, M. Jordi LE COINTE

**1 NE PREND PAS PART AU VOTE**

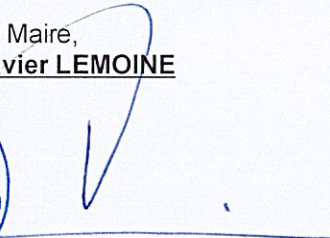
Mme Laurence RIBEAUCOURT

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Jean-Yves LAVALLEZ**



Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.